



FORMEZ LES ACTEURS DE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Formation en intra-entreprise

(dans vos locaux ou à distance, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises

(Formation en classe virtuelle à distance)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre à toute personne intervenant dans une démarche d'Évaluation des Risques Professionnels, de maîtriser les méthodes et outils nécessaires pour construire, mettre à jour et exploiter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

PUBLIC

Toutes personnes ayant à réaliser, participer ou coordonner l'évaluation des risques professionnels dans sa structure.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier la réglementation applicable à l'Évaluation des Risques et à la Santé Sécurité au Travail.
- Être capable de construire une méthodologie d'Évaluation des Risques adaptée aux spécificités de sa structure.
- Être capable d'animer une démarche d'évaluation des risques professionnels collaborative et structurée.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le livret aide-mémoire dématérialisé est consultable par chaque stagiaire sur notre Espace Documentaire en ligne. Accès illimité.

Contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.



ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis obligatoire

Pour les formations à distance :

Accès à un ordinateur avec micro, caméra et connexion internet stable.

DURÉE

7 heures (soit 1 jour)

EFFECTIF

Effectif minimum : 1 apprenant
Effectif maximum : 10 apprenants

MODALITÉS

En présentiel (Intra)
A distance en classe virtuelle (Intra et Inter)

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

SOFIS

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4121-1 à R4121-4 du Code du Travail



INTERVENANT(S)

Formateur spécialisé en Santé et Sécurité au Travail



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, travaux en sous-groupes, échanges sur retour d'expérience



CONDITIONS D'ÉVALUATION

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples
Partie Pratique : Évaluation sommative au cours des différents ateliers



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 40%

Le contexte réglementaire

- L'obligation de l'EvRP et la rédaction du DUERP
- Le code du travail et les décrets applicables
- Les principes généraux de prévention

Les risques professionnels

- L'étude de différents risques et des mesures de prévention générales associés

L'évaluation des risques professionnels, et le Document Unique

- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- Le comité de rédaction
- L'analyse des risques (Unité de Travail, méthodologie...)
- L'élaboration de mesures de prévention

PARTIE PRATIQUE | 60%

Applications en sous-groupes

- Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention

Travaux individuels

- Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes, en tenant compte des principes généraux de la prévention
- Quantifier les risques présents sur le lieu de travail

Visite et inspection des locaux (Pour les formations à distance : à partir d'une vidéo ou visuel d'un environnement de travail)

- Repérer les risques présents
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention

